



FICHE CONSEIL – GUICHET UNIQUE Déposer en ligne un dossier d'urbanisme

Vous avez un projet d'urbanisme, vous pouvez déposer votre dossier numérique via le [Guichet Unique](https://hautjura.geosphere.fr/guichet-unique) (cliquer sur le lien : <https://hautjura.geosphere.fr/guichet-unique>) :

Types de dossiers pouvant être déposés :

- ✓ Permis de construire,
- ✓ Déclaration préalable,
- ✓ Permis d'aménager,
- ✓ Permis de démolir,
- ✓ Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel.

1ère étape : Renseignements préalables

Par rapport au type de dossier à déposer pour votre projet, renseignez-vous préalablement en mairie ou sur internet concernant :

1°) Le type de dossier à déposer pour votre projet :

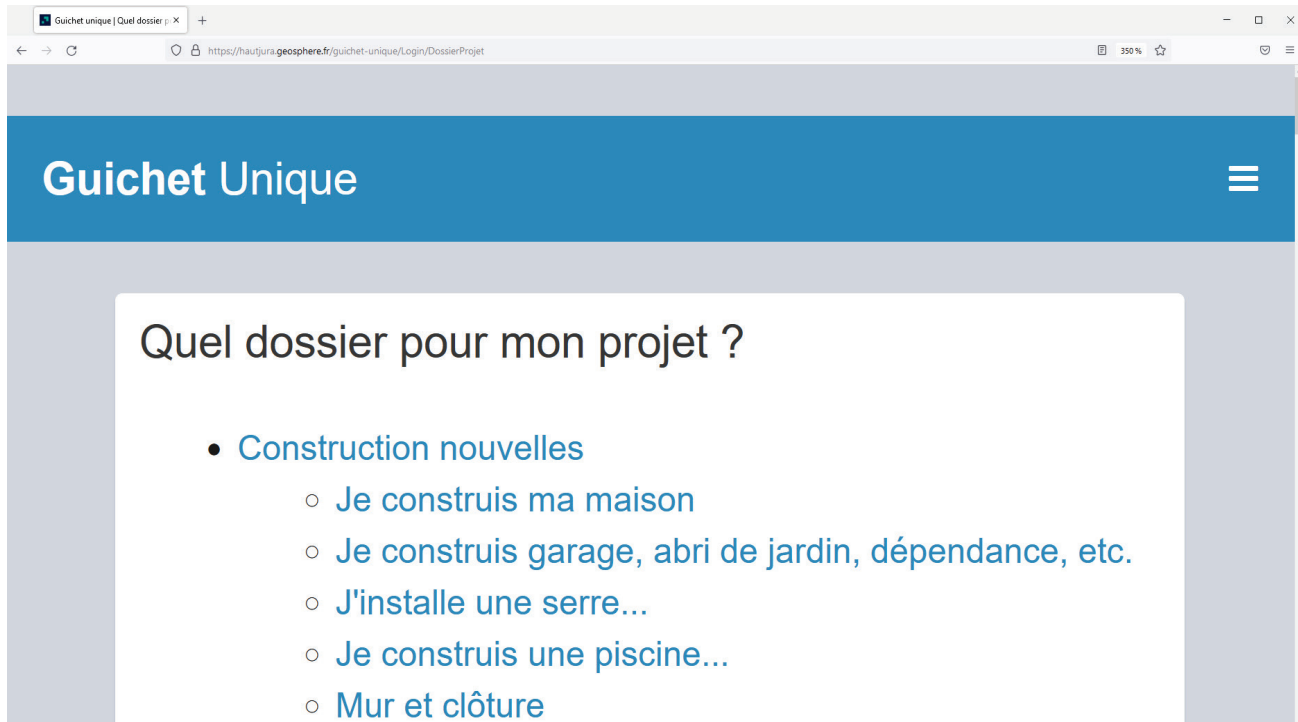
- Sur le site internet de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :

<https://www.hautjurasaintclaud.fr/>

(onglet « Urbanisme » puis onglet « ADS »)

- ou sur le [Guichet Unique](https://hautjura.geosphere.fr/guichet-unique) (onglet « Quel dossier déposer pour mon projet ? »)

<https://hautjura.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://hautjura.geosphere.fr/guichet-unique/Login/DossierProjet>. The page features a blue header with the text "Guichet Unique" and a hamburger menu icon. The main content area is white and contains the heading "Quel dossier pour mon projet ?" followed by a bulleted list of project types.

Guichet Unique

Quel dossier pour mon projet ?

- Construction nouvelles
 - Je construis ma maison
 - Je construis garage, abri de jardin, dépendance, etc.
 - J'installe une serre...
 - Je construis une piscine...
 - Mur et clôture

2°) Le numéro de votre parcelle cadastrale sur le site :

www.cadastre.gouv.fr

2ème étape : Création du compte sur le Guichet Unique

Créer votre compte sur le [Guichet Unique](#). Depuis cet espace, vous pourrez saisir votre formulaire, déposer, suivre et compléter votre dossier d'urbanisme.

–Vous êtes un particulier ou une personne morale pour déposer **en nom propre** : créer un compte '**Particulier**'. [Cliquez ici](#)

–Vous êtes une entreprise (architecte, maître d'œuvre...) **mandatée par vos clients** pour déposer leurs dossiers : créer [Cliquez ici](#) une compte '**Professionnel**'.

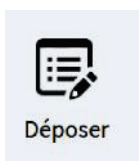
Pour créer votre compte 'Particulier' :

Une fois votre compte créé, vous recevez un mail de confirmation (pensez à vérifier vos spams) :
« Vous venez de vous inscrire au dépôt de dossiers d'urbanisme en ligne. Pour activer votre compte, rendez-vous à l'adresse [suivante](#). Ce lien est valide 30 minutes. »

The screenshot shows the login interface for 'Guichet unique' under the category 'Autorisations & foncier'. The page is titled 'Connexion ou création de votre espace'. It features a dropdown menu for user type, currently set to 'Particulier', with 'Particulier' and 'Professionnel' as options. Below this is a password field labeled 'Mot de passe'. A prominent blue button labeled 'Connexion' is positioned below the password field. At the bottom, there are two links: 'J'ai oublié mon mot de passe.' and 'Créer un compte Particulier / Professionnel.'.

Vous pouvez désormais vous connecter avec vos identifiants et déposer un dossier.

3ème étape : Saisissez votre dossier



Depuis votre compte, débutez votre dossier en cliquant sur « **Déposer** ». Commencer par saisir votre formulaire Cerfa.

Vous pouvez interrompre votre dossier et le reprendre à tout moment. Chaque étape est sauvegardée automatiquement dans les « brouillons ».

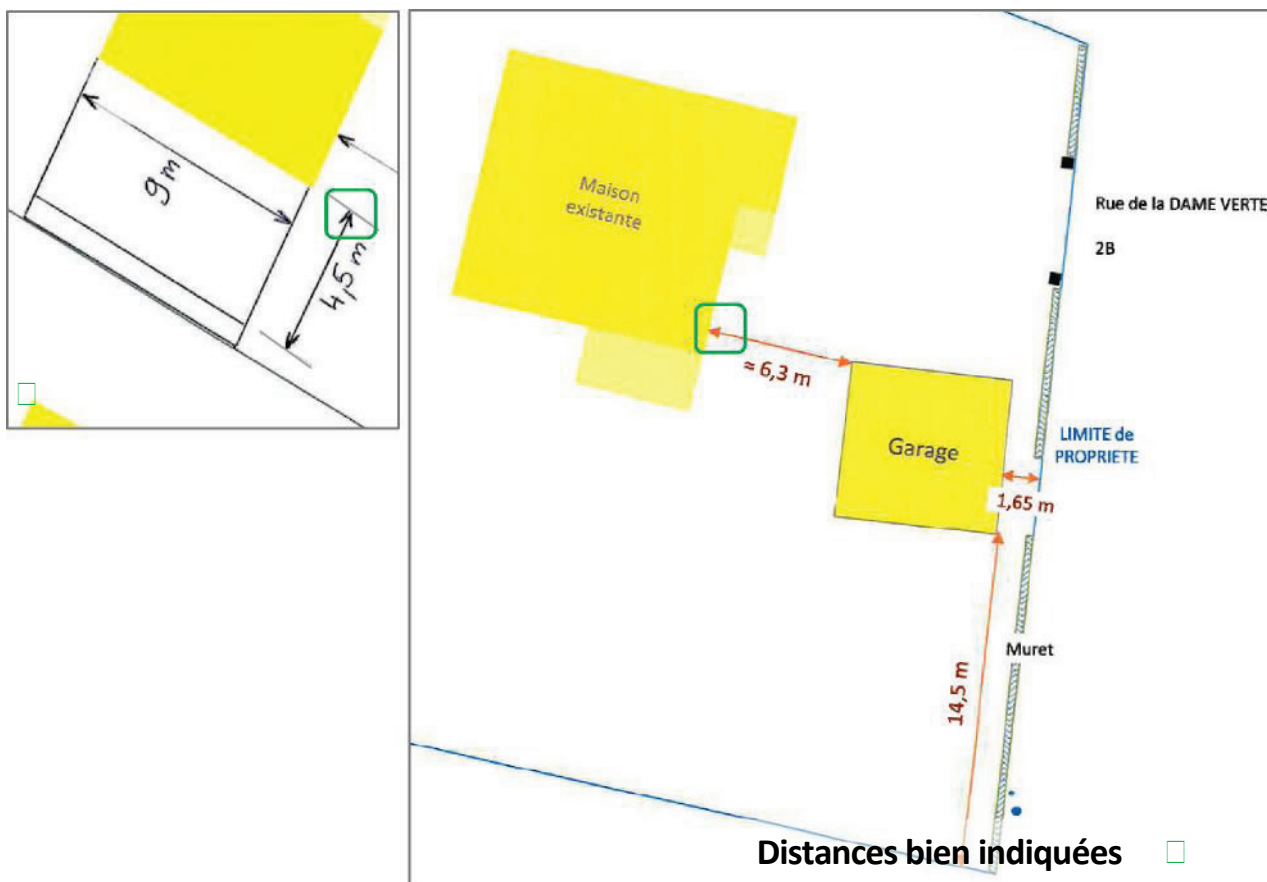
Conseils pour le dépôt des pièces de dossiers :

- Bien créer **1 fichier = 1 pièce de dossier**
- Privilégiez les fichiers en format .pdf, éventuellement .jpeg ou .png
- Si vous avez créé votre fichier sur ordinateur, **déposer le fichier original**. La qualité sera toujours meilleure qu'un document scanné. Et surtout, ne photographier pas vos plans pour les joindre au dossier !
- Le Guichet unique attribuera un nom automatique à chaque document
Ex. : pour le plan de situation d'une déclaration préalable
=> Nom attribué par le Guichet unique : 1-DP01-Nom_de_votre_fichier.pdf

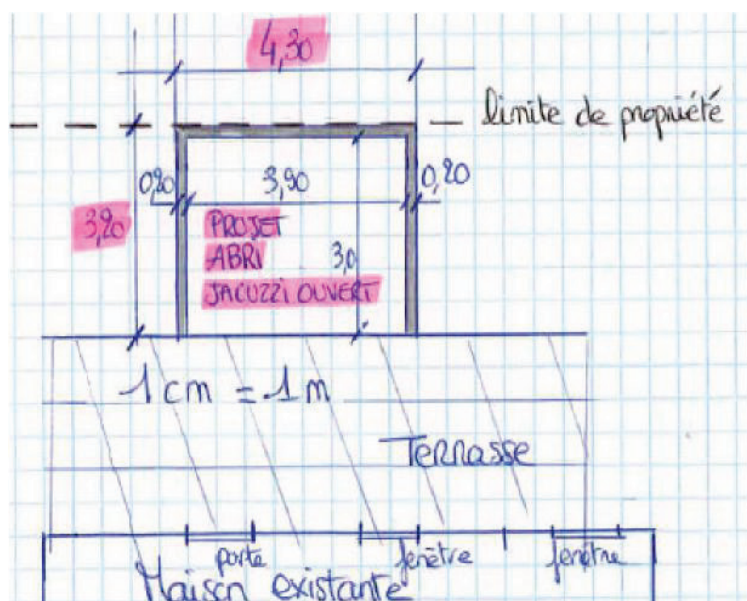
**Voir les pages suivantes pour d'autres conseils illustrés
concernant les pièces à joindre au dossier**

CONSEILS ILLUSTRÉS

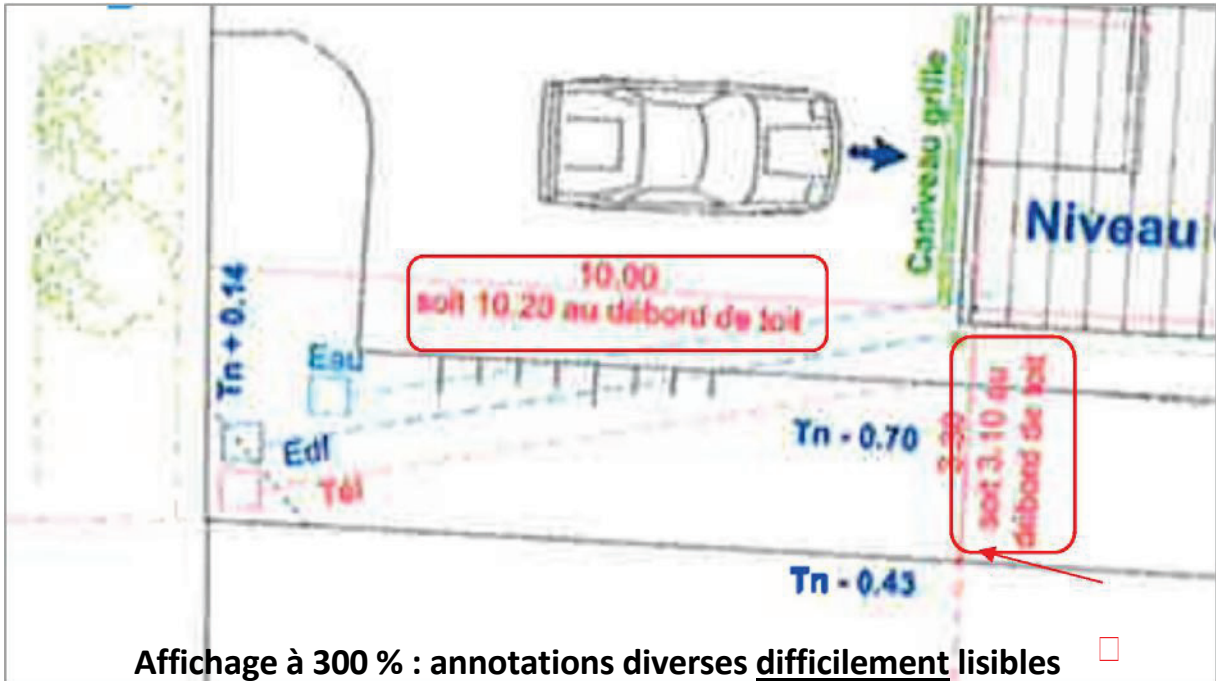
- **IMPORTANT** : Bien indiquer les cotes des constructions, les distances les plus proches par rapport aux limites parcellaires, aux bâtiments existants... Les points de départ et d'arrivée des cotes indiquées doivent être identifiés clairement : croix, pointes de flèche...



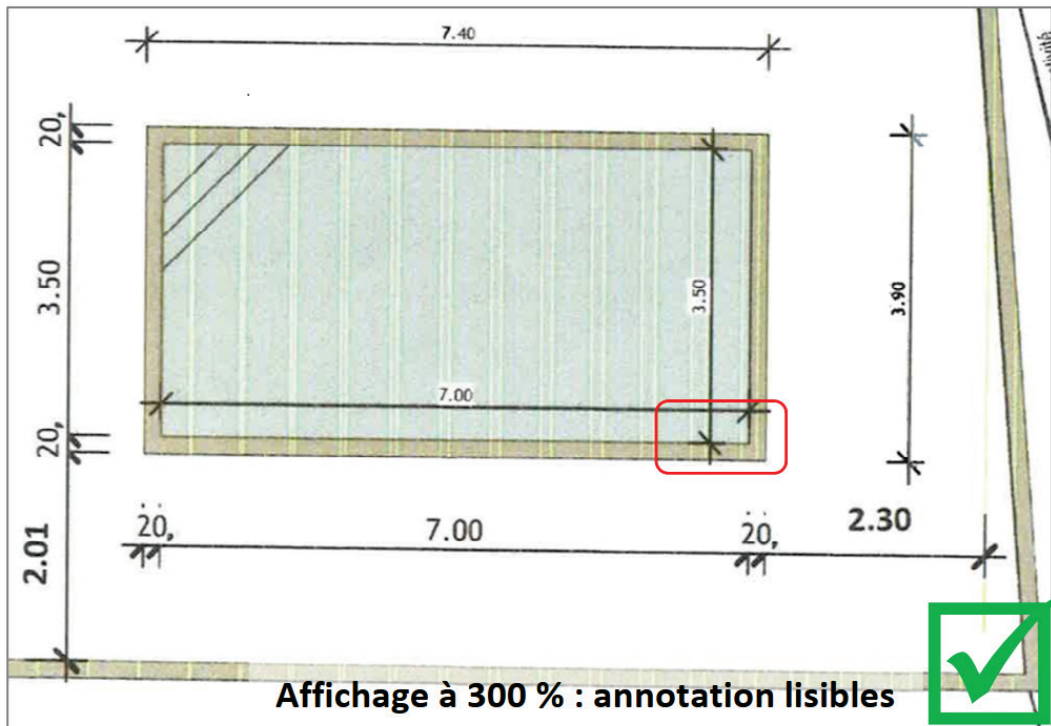
- Vous pouvez aussi utiliser un **papier cadié** pour faire vos plans. Exemple : 1 cm = 1 mètre (plan au 1/100^{ème}).



- Veillez à la **qualité des images scannées** : un affichage à 300% sur votre écran doit permettre de toujours visualiser distinctement toutes les mentions du plan (cotes, annotations).



Affichage à 300 % : annotations diverses difficilement lisibles



Affichage à 300 % : annotation lisibles